

Bonsoir, pourriez vous svp m'expliquez "par détermination des responsabilités du gvt "

Par **Myriamq**, le **20/03/2021** à **23:39**

« Définir le domaine de la loi, ou plutôt du Parlement ce n'est pas réduire la vie parlementaire, c'est également, par détermination des responsabilités du gouvernement, assurer entre le Ministère et les Assemblées une répartition nécessaire des tâches » concernant ce passage là "par détermination des responsabilités du gouvernement " sinon pour le reste du texte je pense avoir saisi l'idée générale à savoir la volonté des constituants de 1958 de vouloir mettre fin aux excès du parlementarisme constatés lors des républiques qui lui ont précédé en définissant le domaine de la loi